

RÈGLEMENTS

1. **Durée du concours.** Le concours photo #RubanOr est organisé par Leucan (les « organisateurs du concours »). Il se déroulera sur Instagram du 1^{er} septembre dès minuit jusqu'au 30 septembre, 23 h 59.
2. **Admissibilité.** Pour être admissible au concours, il faut être un résident canadien et être majeur dans sa province de résidence (le « participant »). Sont exclus les employés, cadres, administrateurs et dirigeants de Leucan.
3. **Comment participer.** Pour participer, il suffit de publier une photo de soi avec le Ruban or de Leucan, disponible dans les pharmacies Proxim participantes et auprès des bureaux de Leucan. La publication doit inclure le mot-clic #RubanOr et être publiée entre le 1^{er} septembre à minuit et le 30 septembre, 23 h 59.
4. **Prix.** Un prix sera tiré au hasard. Il consiste en 1 forfait famille à Voiles en voiles.
 - 4.1 Le prix est non transférable et non monnayable et sera remis au gagnant par Leucan.
 - 4.2 Tous autres frais liés à la prise de possession et de l'usage du prix demeurent la responsabilité du gagnant.
5. **Tirage du prix.** Le gagnant sera déterminé par tirage au sort informatisé parmi l'ensemble des participations admissibles reçues. Le tirage aura lieu à 10 h le 1^{er} octobre, devant témoins, dans les locaux des organisateurs du concours à Montréal.
6. Les chances que le nom d'un participant soit tiré au hasard dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la période du concours.
7. **Conditions générales.** Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné au hasard devra respecter les autres conditions suivantes :
 - 7.1 Être joint par les médias sociaux par les organisateurs du concours dans les quinze (15) jours suivant le tirage.
 - 7.2 Confirmer qu'il remplit les conditions d'admissibilité et les autres exigences du présent règlement.
 - 7.3 Se déplacer pour récupérer son prix, à Montréal, aux bureaux des organisateurs du concours.
8. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, les organisateurs du concours pourront, à leur discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.
9. **Disqualification.** Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs inscriptions d'une personne si elle participe ou tente de participer au présent concours en utilisant un moyen contraire au présent

- règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (exemple : inscriptions au-delà de la limite permise).
10. **Déroulement du concours.** Toute tentative visant à saboter le déroulement légitime du concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, les organisateurs du concours se réservent le droit de rejeter les inscriptions du participant et d'obtenir réparation en vertu de la loi.
 11. **Acceptation du prix.** Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra en aucun cas être en totalité ou en partie transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou être échangé contre de l'argent.
 12. **Limitation de responsabilité – utilisation du prix.** En participant à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité Leucan et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu de tout dommage, préjudice ou perte qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix.
 13. **Limite de responsabilité – fonctionnement du concours.** Leucan et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut limiter pour toute personne la possibilité de lire le règlement de participation ou l'en empêcher. Ils se dégagent également de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant la participation au concours.
 14. **Limite de responsabilité – inscriptions.** Leucan et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu ne seront pas responsables de toute défaillance, pour quelque raison que ce soit, du site Web pendant la période du présent concours, y compris tout dommage à l'ordinateur ou à l'appareil mobile d'un participant.
 15. **Modification du concours.** Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement.
 16. **Fin de la participation au concours.** Dans l'éventualité où, pour quelque raison que ce soit, la participation au concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent règlement, le tirage pourra se faire, à la discrétion des organisateurs du concours, parmi les inscriptions dûment enregistrées et reçues jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au concours.

17. **Limite de prix.** Dans tous les cas, les organisateurs du concours ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.
18. **Limite de responsabilité – participation au concours.** En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité Leucan et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.
19. **Autorisation.** En prenant part à ce concours, le participant sélectionné pour le prix autorise les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser, si requis, ses nom, photographie, image, voix, description du prix, lieu de résidence et/ou déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
20. **Communication avec les participants.** Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre du présent concours autrement que conformément au présent règlement ou à l'initiative des organisateurs du concours.
21. **Renseignements personnels.** Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours seront seulement utilisés pour l'administration de ce concours. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée au participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti.
22. Le présent règlement sera disponible au www.leucan.qc.ca.

N.B. : Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.